



PREMIERE LICENCE AU CLUB

1- Changement de club:

La demande de licence papier est à demander au secrétariat du Club House du stade Dalibard:

- **Compléter** toutes les informations: nom, adresse postale, téléphone et adresse mail, choix de l'assurance, signature....(tous les champs doivent être soigneusement renseignés).
- **L'autorisation médicale** : date, signature et cachet lisible du médecin **sur la demande de licence**. Elle est obligatoire pour une première licence ou un changement de club. Elle est valable pour 3 saisons sous réserve que, chaque saison pendant cette période, l'intéressé remplisse les deux conditions cumulatives suivantes:
 - signature d'une licence d'une saison à l'autre (renouvellement)
 - répondre au questionnaire de santé et attester que chacune des réponses est négative.

La demande de licence complétée est à remettre au Club House accompagné :

- D'une **photo récente** et une photocopie d'une **pièce d'identité**.
- Du **règlement de la cotisation** (voir ci-dessous)

2- Première licence FFF (Fédération Française de Football):

Le secrétariat déclenchera la demande de licence en ligne avec les informations précises suivantes :

Nom	Prénom	Né(e) le	Ville de naissance	Pays de naissance	Adresse mail
-----	--------	----------	--------------------	-------------------	--------------

Le futur licencié recevra alors un mail de la Fédération Française de Football (FFF). Il lui sera demandé de:

- **Compléter** le formulaire en ligne
- **Télécharger** les documents suivant : photo d'identité récente, pièce d'identité, certificat médical.

Remarques importantes :

- Le **demande papier** n'est plus disponible (excepté pour les arbitres et les éducateurs !)
- Le **document-certificat format FFF** doit être complété et signé par le médecin: il est valable pour 3 licences FFF consécutives.
- Le secrétaire du club suivra l'évolution de votre dossier en ligne, vérifiera la validité des informations et des documents fournis. Puis il procédera à la signature de la licence seulement si le licencié à **régler sa cotisation**.

3 - La charte du club :

Une licence fait office d'**engagement** au sein de l'US Changé Football pour **toute la durée de la saison**.

Cet engagement comporte des droits mais également des devoirs à respecter par tous les licenciés du club. Ils sont résumés dans la charte **à lire**.

La demande de licence vous engage donc à respecter la charte !

4- Le paiement des cotisations

2 options

a) Le **paiement électronique** via la plateforme « **HelloAsso** », partenaire de l'US Changé Football, en utilisant le lien ci-dessous (ou en effectuant une recherche directement sur la plateforme : www.helloasso.fr):
<https://www.helloasso.com/associations/union-sportive-change-football/adhesions/us-change-football-cotisations-saison-2020-2021>

b) Le dépôt au club du montant de la cotisation dans une **enveloppe avec le nom du licencié**.

Tous les règlements sont acceptés : espèces, chèque à l'ordre de « US Changé Football », chèques vacances, tickets (CAF, Jeunesse et sport...). **Aucun encaissement avant la mi-septembre !**

Si vous êtes en attente de ces tickets **vous devez déposer un chèque de caution** du montant de la cotisation que nous n'encaisserons pas.

5- Le tarif des cotisations pour la saison 2020/2021

		NOUVELLE LICENCE		
CATEG	ANNEES	MASCULINE	FEMININE	EQUIPEMENTS
U 6	2015	140 €	120 €	Survêtement et Maillot + Short
U 7	2014			
U 8	2013			
U 9	2012			
U 10	2011	140 €	120 €	Survêtement
U 11	2010			
U 12	2009	150 €	130 €	Survêtement
U 13	2008			
U 14	2007			
U 15	2006			
U 16	2005			
U 17	2004			
U 18	2003	170 €	150 €	Survêtement
U 19	2002			
Séniors	2001 à 1986			
Vétérans	avant 1986	140 €	120 €	

Pour un même foyer fiscal une réduction de **50 % du prix** de la cotisation est accordée à partir de la troisième licence au club (valable sur les cotisations les moins chères)

RENSEIGNEMENTS :

Jean-Luc PAUMARD 06 87 58 82 05

Christine THEZE 06 79 69 36 05